

Focus Kalixia : vos soins moins chers, plus proches !

Avec plusieurs milliers de professionnels partenaires partout en France, Kalixia vous permet d'accéder à des soins de qualité et à des tarifs maîtrisés.

UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ

- ✓ 6500 centres d'optique
- ✓ 4100 centres d'audioprothèse
- ✓ 7500 centres dentaires
- ✓ 500 ostéopathes

DES AVANTAGES CONCRETS

- ✓ Le Tiers payant systématique (exception pour l'ostéopathie)
- ✓ Réponse immédiate sur le montant de votre reste à charge
- ✓ Tarifs négociés et encadrés pour limiter vos dépenses
- ✓ Équipements et prestations de qualité
- ✓ Large choix d'enseignes et de centres indépendants respectant une charte exigeante

Avec Kalixia, vous bénéficiez d'un réseau de soins de proximité et de prix maîtrisés !

OPTIQUE, AUDIO, OSTÉOPATHIE
0 820 895 895 (0,09 €/min + prix appel)

CHIRURGIENS-DENTISTES, CENTRES DENTAIRES
01 84 95 15 70

Trouvez un partenaire proche de chez vous via votre espace adhérent !

Le CDG88,

VOTRE RÉFÉRENT LOCAL UNIQUE,
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION
DU LUNDI AU VENDREDI

03 54 04 62 67
psc@cdg88.fr

1 chemin de l'Orée du Bois • 88390 UXEGNEY
www.88.cdgplus.fr



N°11 • OCTOBRE 2025

mag' santé

CONTRAT COLLECTIF MUTUELLE SANTÉ DU CDG88

Portabilité

de votre contrat

Hausse maîtrisée

Le service PSC a négocié
avec la MNT !



Centre de Gestion
des Vosges

FOCUS

Portabilité de votre contrat

VOTRE MUTUELLE SANTÉ VOUS SUIT PARTOUT

Vous changez de collectivité (non adhérente au contrat-groupe), vous prenez une disponibilité ou vous quittez la Fonction Publique Territoriale ?

Bonne nouvelle : vous pouvez conserver votre contrat MNT, avec les mêmes garanties et au même tarif.

- ✓ La cotisation sera directement prélevée sur votre compte bancaire, sans participation employeur.
- ✓ Vous pouvez le garder jusqu'au 31/12/2026
- ✓ En cas de départ à la retraite, le maintien est également possible au tarif retraité.



Pour toute demande (maintien ou résiliation) :
psc@cdg88.fr • 03 54 04 62 67

Attention : En cas de résiliation avant 2026, un délai légal de 30 jours s'appliquera (résiliation infra-annuelle).

Ajustez vos garanties pour 2026

Vous souhaitez modifier votre couverture (par exemple passer de "l'Essentielle" à "l'Optimale" et inversement) ?

Faites-en la demande avant le 31 octobre 2025 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

Contactez le service PSC qui vous expliquera les démarches à suivre et scannez le QR code pour accéder directement au bulletin de modification.

psc@cdg88.fr • 03 54 04 62 67



TEST COMPARATIF

Défi réussi pour notre contrat-groupe

Le service PSC s'est lancé un défi : vérifier si le contrat-groupe MNT reste compétitif face aux autres offres du marché. Après analyse et comparatifs avec différentes mutuelles, le résultat est là : défi réussi ! Notre mutuelle MNT continue d'offrir des conditions avantageuses à ses adhérents.

Pour consulter l'ensemble des comparatifs et comprendre pourquoi notre contrat-groupe se démarque, retrouvez l'article complet ici →

N'hésitez pas à partager l'information avec vos collègues non adhérents : eux aussi peuvent profiter de la participation employeur en rejoignant la MNT !



TARIFS 2026

Une hausse maîtrisée

Le service PSC a négocié avec la MNT !

Pour préparer la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, le Centre de Gestion a obtenu de l'assureur la prolongation d'un an du contrat de Mutuelle Santé.

Celui-ci prendra fin au 31 décembre 2026 (au lieu du 31 décembre 2025).

Cette prolongation permet de préparer le futur contrat-groupe (2027-2032) conforme à la réforme de la PSC.

La MNT a accepté cette prolongation, mais sous certaines conditions tarifaires. L'assureur justifie sa proposition d'augmentation par trois éléments :

- ▶ les évolutions réglementaires à venir (transfert de charges de l'Assurance Maladie, revalorisations de tarifs, etc),
- ▶ le déséquilibre financier du contrat qui perdure en 2024,
- ▶ la hausse de l'indice PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) sur lequel les tarifs sont indexés.

Après examen des comptes de résultats par le service PSC et son tiers expert, il a été mis en avant que les résultats de l'année 2024 étaient moins dégradés que ceux de 2023. De plus, la forte augmentation appliquée début 2025 devrait continuer de produire ses effets de rééquilibrage durant l'année 2026.

Sur cette base, le service PSC a négocié avec la MNT : la proposition a été revue à la baisse, passant de 7,6 % à 4,6 % d'augmentation au 1^{er} janvier 2026.

Cette hausse se décompose ainsi :

- +3,0 % au titre de la sinistralité du contrat-groupe,
- +1,6 % en application de l'évolution du PMSS



Ce que cela signifie pour vous

Nous avons conscience que c'est une nouvelle augmentation qui pèse sur votre budget.

Le déséquilibre financier de la Sécurité sociale entraîne un désengagement de l'État dans de nombreux remboursements de frais de santé impactant directement toutes les mutuelles, la MNT n'y échappant pas.

Si vous souhaitez limiter l'effet sur votre budget, pensez à revoir votre niveau de garanties ou à recourir davantage au réseau Kalixia, qui propose des tarifs négociés tout en conservant une qualité de service.